



## Licence Droit et langue anglaise

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit et langue anglaise. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02035671

**HAL Id: hceres-02035671**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035671>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Licences– Vague A

## ACADÉMIE : TOULOUSE

Établissement : Université Toulouse 1 - Capitole

Demande n° S3110052303

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit et langue anglaise

## Présentation de la mention

La mention de licence Droit et langue anglaise de l'Université Toulouse 1 est rattachée à la licence en Droit de la même Université.

La licence en Droit de l'Université Toulouse 1 offre une formation généraliste aux techniques juridiques et également à la théorie du droit. Le 6<sup>ème</sup> semestre de formation offre un choix entre le droit privé et le droit public sans qu'il y ait de clivage entre ces deux branches du droit. La partition de ce dernier trimestre permet à l'étudiant d'envisager soit l'entrée dans la vie active soit de poursuivre ses études en master.

Par un approfondissement des connaissances en langue anglaise, la mention Droit et langue anglaise a pour particularité d'engager les étudiants à opérer une mobilité internationale durant deux semestres, les études en 3<sup>ème</sup> année se passant alors à l'étranger.

## Avis condensé

- Avis global :

Cette licence de Droit et langue anglaise repose sur une licence en Droit dont la documentation n'a pas été communiquée ; l'absence d'indications quant à l'articulation de cette licence avec la licence en Droit dite « classique » et avec le cursus proposé sous le label de « collège de droit » ne permet pas de délivrer un quelconque avis.

- Point fort :

- Néant en raison de la faiblesse du contenu du dossier.

- Points faibles :

- Evaluation positive impossible à réaliser à moins de ne se référer qu'à la fiche d'autoévaluation.
- Dossier remis matériellement vide par le porteur de projet.
- Absence de maîtrise de l'auto-évaluation : autopromotion pour donner des renseignements qui ne figurent pas dans le dossier et en même temps confirmer, par quelques réflexions, que la licence n'est pas réellement stabilisée.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : C



- Recommandations pour l'établissement :

L'articulation de la licence de Droit et langue anglaise avec les formations de licence mériterait un dossier contenant des précisions et des ajustements plus cohérents et plus soignés.

A l'avenir il conviendra d'attacher une plus grande attention à la constitution du dossier.

## Avis détaillé

- 1 ● Pilotage de la licence :

Absence d'information.

- 2 ● Projet pédagogique :

Document non communiqué.

- 3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

Absence d'information.

- 4 ● Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Il semblerait que la mention soit conçue comme une année à l'étranger dans un pays de langue anglaise ou dans une université dont l'anglais serait la langue d'enseignement (information tirée implicitement d'un document d'ordre général qui ne met pas en exergue la licence elle-même).

Il semblerait qu'un seul master serait directement mis en adéquation avec cette licence Droit et langue anglaise.